

Le juge Perrault mourut à Québec le 19 mars 1827 après une longue et pénible maladie de plusieurs années soufferte avec courage et résignation. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie de la Beauce, près du banc seigneurial, le 22.

“ L'honorable juge Perrault, écrit M. P.-B. Casgrain, dans sa belle *Vie de Joseph-François Perrault*, a laissé la réputation d'un magistrat digne, intègre et éclairé. Sa vie était exemplaire et rappelait les anciens modèles de la magistrature française. Il habitait la maison qui fut depuis connue sous le nom de *Kent House*, parce que le duc de Kent l'avait habitée. Il y vivait simplement, conservant les habitudes rangées d'économie qu'il avait apprises du bon vieux temps, dans sa famille, et qu'on avait pas honte alors de mettre en pratique. Ce qui, toutefois, ne l'empêchait pas de faire les honneurs de sa position et de tenir dignement son rang dans la société, mais au contraire, l'aidait à en soutenir l'éclat.” (1)

P. G. R.

LE TITRE DE CHEVALIER

Le titre de chevalier se donnait au cadet.

Par exemple, en 1720, disons, le chevalier de Niverville est ainsi nommé dans les lettres officielles ; son père vivait. Plus tard, vers 1750, il est chef de sa famille, se distingue à la guerre, et est fait chevalier de Saint-Louis. Il se trouvait doublement chevalier.

Boscherelle dit :

“ Le fils aîné d'un baron, le troisième fils d'un comte, le cinquième fils d'un marquis étaient appelés chevaliers, sans appartenir à aucun ordre de chevalerie.”

On a suivi, imité, singé tout cela dans la Nouvelle-France.

B. S.

(1) “ *Vie de Joseph-François Perrault*, p. 19.